



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14/05/2004

La défense des services publics

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

***Adjoint*s :**

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

Voeu V-20040000

Administration Générale

La défense des services publics

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Des inquiétudes se manifestent de façon récurrente depuis plusieurs mois en ce qui concerne le devenir des services publics de toute nature, disparition de perceptions dans certaines communes, suppression de classes voire d'écoles, diminution du service rendu à la population par des restrictions d'horaires d'ouverture ou de personnels, dysfonctionnements des transports ferroviaires et, plus près de nous, ces derniers jours, les évolutions inquiétantes concernant le service public postal.

Le Conseil Municipal, le 28 mars 2003, a déjà adopté un vœu au sujet de l'accord général sur le commerce de services, dans lequel était demandé notamment que les rapports humains ne soient pas assimilés à des rapports marchands et que soient protégés les services publics afin de préserver plusieurs milliers d'emplois. Nous constatons aujourd'hui que les inquiétudes manifestées alors étaient fondées.

Le Conseil Municipal de Niort tient à souligner que l'intérêt général n'est pas assuré par le seul jeu de la concurrence. En effet, nous refusons une approche dogmatique du marché qui contribue à la marchandisation de toutes les activités humaines. Les services publics doivent être préservés des dérives marchandes pour remplir leur mission de cohésion sociale dans le respect du principe républicain d'Egalité. Les services publics sont donc un droit fondamental dont l'Etat doit être le garant.

Le Conseil Municipal de Niort rappelle que les services publics sont avant tout au service du public c'est-à-dire des citoyens dans leur universalité et non des usagers ou des consommateurs dans leur particularité. A cet égard l'implantation des services publics sur l'ensemble du territoire contribue à assurer l'égalité républicaine, le lien social, voire la crédibilité de l'Etat. Les services publics constituent aussi, par ailleurs, une garantie pour les plus faibles contre les discriminations de toute nature qui minent notre cohésion sociale.

Nous appelons de nos vœux le respect des principes qui régissent les services publics, unité, continuité, impartialité, laïcité, dans une perspective d'évolution indispensable face aux bouleversements du monde et de la technologie, mais qui ne remette pas en cause notre contrat social.

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)